

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Nairobi, Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00394 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)
<i>Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.</i>
Espagne, Grèce, Italie, Maroc
B. NOM DE L'ÉLÉMENT
B.1. Nom de l'élément en anglais ou français
<i>Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).</i>
La diète méditerranéenne
B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant
<i>Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.</i>
الطَّبَاخَة المتوسطة (Attibakha al Moutaouassittiya)

La Dieta Mediterránea Η Μεσογειακή Διατροφή (Mesogiaki Diatrofi) La Dieta Mediterranea
B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant <i>Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).</i>
—
C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT
C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés <i>Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.</i> Les quatre communautés identifiées, à caractère emblématique de l'élément, sont : Soria (Espagne), Coron (Grèce), Cilento (Italie) et Chefchaouen (Maroc). Dans ces communautés se sont développées des traditions et symboliques transmises de génération en génération basées sur les pratiques alimentaires, du paysage à la table, comme élément de partage social et de célébration. La Diète Méditerranéenne est l'expression de ces traditions que l'on retrouve toujours vivantes au sein de ces quatre communautés emblématiques. Dans les quatre États parties, ainsi que dans les autres pays de la Méditerranée, il est d'ailleurs possible d'identifier un nombre important de communautés pouvant illustrer l'élément. Le point 4, avec ses annexes, apporte des compléments importants d'information aux identifications ci-dessous. • Espagne : Identification de la communauté de Soria La communauté de la ville de Soria compte aujourd'hui une population de 40.600 hab. (2008). Habitée depuis l'Âge du Bronze, territoire de croisement de chemins – on dit qu'elle est « la ville rencontre » - Soria s'est nourrie du brassage culturel méditerranéen. La ville, ses paysages et ses monuments en témoignent, sa table et sa convivialité le confirment. Au nord-est de la ville, Ágreda, « la ville aux trois cultures », rappelle la cohabitation, sur ces hautes plaines, des trois communautés monothéistes méditerranéennes : hébreux, chrétiens et musulmans. Soria est l'exemple des territoires et des communautés de l'arrière pays, qui cependant restent toujours baignés par la civilisation de la Méditerranée et imprégnés de sa culture. Cicéron parlait en effet des continentaux comme des <i>homines maxime mediterranei</i> (« les hommes les plus méditerranéens »). Aujourd'hui comme hier, la Diète Méditerranéenne est toujours une composante majeure de l'identité des membres de cette communauté. • Grèce : Identification de la communauté de Coron ou Koroni La municipalité de Coron (Κορώνη) est peuplée d'environ 2.500 hab., dispersés en six villages, dont le plus grand, 1.200 h, est Coron. Appartient au département de La Messénie renommé par l'oléiculture et d'autres cultures traditionnelles et par une séculaire activité d'interactions méditerranéennes et d'échanges de toutes sortes. Exemple éloquent de communauté méditerranéenne, Coron présente l'écologie typique des communautés littorales de ce bassin : pénurie d'eau, oliviers, vignobles, céréales, cyprès, terrasses potagères. Sa population continue

de gérer avec sagesse les ressources naturelles et à appliquer les savoir-faire traditionnels dans l'obtention, conservation et préparation des aliments. Les femmes y jouent un rôle important en tant que détentrices de savoirs et d'expérience, mais aussi en tant que créneau de transmission de la Diète Méditerranéenne, vecteur essentiel de leur identité. L'immatériel rencontre le matériel à Coron.

• **Italie** : Identification de la **communauté de Cilento**.

Au cœur de la communauté de Cilento a eu lieu, à partir de la moitié du xxe siècle, l'épanouissement moderne de la Diète Méditerranéenne, renforçant l'identité des peuples méditerranéens vis-à-vis de ce patrimoine commun et attirant l'intérêt du monde entier. Les études menées par des chercheurs italiens et tout particulièrement celle menée par Ancel B. Keys et son équipe, mirent en évidence les qualités et les valeurs millénaires d'un patrimoine colossal, transmis de génération en génération : la Diète Méditerranéenne, élément identitaire par excellence des peuples méditerranéens. Aujourd'hui elle constitue toujours l'élément caractéristique qui accompagne l'histoire personnelle de chaque individu de cette communauté. Son Musée Vivant de la Diète Méditerranéenne, est à la fois garant de la sauvegarde de cet élément et outil privilégié de sa transmission.

• **Maroc** : Identification de la **communauté de Chefchaouen**

La communauté de la ville de Chefchaouen (نواشفش) compte une population de 54.562 habitants (2008). Depuis sa fondation en 1471, ses habitants j'ala ont accueilli les morisques et les juifs séfardis qui ont quitté l'Andalousie espagnole au temps de la Reconquista, composant ainsi au fil des années une culture méditerranéenne très représentative du nord du Maroc. Chefchaouen est un modèle de biodiversité d'une grande importance environnementale. La gestion savante de ces ressources par la communauté de Chefchaouen se reflète à travers la Diète Méditerranéenne, par l'intime relation, du paysage à la table, entre la population et son terroir. Cet élément se présente comme une expression majeure de l'identité individuelle et collective des membres de cette communauté, dont leurs femmes potières, au savoir faire séculaire, continuent d'assurer l'incontournable composante artisanale de cet élément.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

Dans le cadre de cette candidature, sa localisation géographique s'inscrit, dans les limites territoriales des quatre États parties et concerne, dans le sens large, leurs communautés humaines respectives. Cependant, en cohérence avec les quatre communautés identifiées, nous cernons notre champ géographique à celui de ces communautés, comme suit :

Sur le territoire espagnol : la communauté de Soria

Capitale de la province du même nom, Soria est située sur le quadrant nord-est de l'Espagne, sur la « meseta » (hautes plaines) castillane, à 1.063 m d'altitude, sur une latitude très légèrement supérieure à celle de Barcelone et soumise à un climat méditerranéen continentalisé. La municipalité s'étend sur 271 km², avec une densité de population de 150 hab./km². Soria se situe en plein croisement de divers axes routiers qui partent de la ville ou y arrivent de toutes les directions. Surtout dans le passé, moins utilisées aujourd'hui, les « cañadas » (chemins de transhumance) ont été les grands axes d'une très importante transhumance et d'échanges culturels et économiques de toute sorte.

Sur le territoire grec : la communauté de Coron (Κορώνη) ou Koroni

Koroni (Κορώνη) est une ville en Messénie, région au sud-est du département de Péloponnèse au sud de la Grèce. La ville de Coron, peuplée de 1.668 hab. se situe à la baie de la Messénie, à 45 minutes au sud-est de la ville de Kalamata, capitale de la préfecture de Messénie. La ville s'est nichée au bord d'une colline, où se trouve un château vénitien impressionnant, témoin d'échanges historiques, et s'étale jusqu'à la mer, incluant l'île non habitée de Venétiko. La ville est le siège de la municipalité de Coron, occupe 105,163 km² et compte une population de 5.067

hab. (2001). La municipalité inclut aussi les villages de Charokopeió (743 hab.), de Chrysokellariá (528 hab.) et de Vasilítsi (488 hab.).

Sur le territoire italien : la communauté de Cilento

Le territoire de la communauté du Cilento (Italie) s'étend environ sur 2.400 km² et a une population d'environ 270.000 hab. Il se situe dans le sud de l'Italie et est une sous région de montagne méridionale de la Région Campanie. Il est délimité au nord par les fleuves Sele et Tanagro, à l'ouest et au sud par la Mer Tyrrhénienne, au sud par le golfe de Policastro, et à l'est par le Vallo di Diano et le fleuve Bussento. Ce territoire se compose de 102 communes et le chef-lieu de la Province est Salerne. Une bonne partie de la communauté est insérée dans le Parc National du Cilento et le Vallo di Diano qui s'étend sur environ 180.000 hectares dans la province méridionale de Salerne.

Sur le territoire marocain : la communauté de Chefchaouen

Chef lieu de la province, Chefchaouen est située dans la région nord-ouest du Maroc à une altitude de 600 m. et est limitée au Nord par la Méditerranée sur une longueur de 120 Km. La communauté de la ville compte 54.562 hab. avec une densité de 120 hab./km². Chefchaouen est riche en forêts de chêne de liège et comprend une des grandes sapinières du Maroc constituant un parc naturel classé site à intérêt biologique. Riche en ressources hydriques, elle compte, en plus de la grande rivière Oued Laou qui traverse toute la province, avec les célèbres sources de Ras elma, Tissemlan, Cherafat d'Akchour et Magoun.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

L'élément se manifeste transversalement dans les :

- Traditions et expressions orales

La parole tient une place majeure dans la récréation et transmission de l'élément. Les chansons, les contes, les proverbes, les propos populaires ou les omniprésentes conversations de fin de repas (*sobremesas* ou *terdida*) véhiculent toujours un nombre important de savoir-faire et connaissances.

- Pratiques sociales, rituels et festivités

Les festivités importantes sont toujours associées aux repas familiaux ou collectifs –ces derniers souvent en plein air investissant les espaces les plus importants et symboliques de la communauté-, favorisant le voisinage, le partage et la convivialité. Les *romerías*, *panigirias*, *sagre*, *moussem* ou rites de passage en témoignent.

- Connaissances liées à la nature et à l'univers

Les activités et traditions des communautés, des agriculteurs ou pêcheurs, sont fruit d'un sage dialogue avec la terre et la mer. La lune ou le soleil guident leurs gestes. Les saisons réveillent cycliquement les convocations et les traditions.

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

La Diète Méditerranéenne - enracinée au mot grec *díaita*, mode de vie – est une pratique sociale fondée sur l'ensemble des savoir-faire, connaissances et traditions qui vont du paysage à la table et qui concernent dans le bassin méditerranéen, les cultures, les récoltes, la cueillette, la pêche, la conservation, la transformation, la préparation, la cuisson et tout particulièrement la

façon de consommer. Cet ensemble recréé dans et par les communautés emblématiques identifiées sur les territoires des quatre États parties, est associé au rythme d'un calendrier saisonnier marqué par la nature et les significations religieuses ou rituelles.

La Diète Méditerranéenne en tant que style de vie singulier, déterminé par le climat et l'espace méditerranéen, se manifeste aussi à travers les fêtes et les célébrations qui leur sont associées. Ces manifestations deviennent le réceptacle de gestes de reconnaissance mutuelle, d'hospitalité, de voisinage, de convivialité, de transmission intergénérationnelle et de dialogue interculturel. C'est ainsi que se renoue chez ces communautés en particulier et chez les populations méditerranéennes en général, un sentiment de refondation de l'identité, d'appartenance et de continuité, leur permettant de reconnaître cet élément comme une partie essentielle de leur patrimoine culturel immatériel partagé.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a) une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b) les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c) tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d) les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a) que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b) que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c) qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d) qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e) qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

La Diète Méditerranéenne - enracinée au mot grec *díaita*, mode de vie – est une pratique sociale fondée sur l'ensemble des savoir-faire, connaissances, et traditions qui vont du paysage à la table et qui concernent dans le bassin méditerranéen, les cultures, les récoltes, la cueillette, la pêche, la conservation, la transformation, la préparation, la cuisson et tout particulièrement la façon de consommer. Cet ensemble recréé dans et par les communautés de Chefchaouen, Cilento, Coron et Soria, identifiées sur les territoires des États parties, est associé autant au quotidien qu'à la fête et aux célébrations, au rythme d'un calendrier saisonnier marqué par la nature et par les significations religieuses ou rituelles.

a) Fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour les quatre communautés.

Dans les quatre communautés la Diète Méditerranéenne assure d'importantes fonctions sociales et culturelles :

- Fonction de rassemblement et de renforcement du lien social.

La consommation, c'est-à-dire, en Méditerranée, le manger ensemble, constitue le fondement relationnel et l'assurance de l'identité et de la continuité culturelle et sociale des communautés et de leurs individus. Manger ensemble, dans les communautés identifiées, est un moment d'intensité et de solennité, plus ou moins explicité, mais toujours ressenti, d'échange social et de communication. C'est une qualité séculaire héritée : « Nous ne nous asseyons pas à table pour manger, mais pour manger ensemble » (Plutarque). Aujourd'hui, cette qualité reste intacte. Se réunir autour d'une table pour un repas, c'est un moment rituel, « quasi religieux », d'affirmation et de « refondation » de la famille, du groupe ou de la communauté, de ses valeurs, son histoire, son milieu, ses symboles et ses croyances, de son mode de vie. Une occasion pour partager le présent autant que pour fonder le futur. Lors des festivités, religieuses ou laïques ou des rites de passage, ces traits s'amplifient de manière particulière. La parole tient, à table, une place majeure pour raconter, transmettre, apprécier, présenter et célébrer. Les rituelles conversations de fin de repas (« sobremesas » ou « terdida »), y contribuent décisivement.

- Fonction de conservation des paysages, des ressources naturelles et des activités et métiers traditionnels.

Les paysages expriment la relation intime entre ces communautés, leurs terres et leur mer commune. Ils annoncent la table, comme la table évoque, chez les communautés de Chefchaouen, Cilento, Coron ou Soria, leurs paysages. Dans le respect des cycles saisonniers, ils nous parlent de la ténacité, de la minutie, de la passion, de la sagesse séculaire, toujours appliquées à la gestion durable des ressources naturelles, à l'efficacité singulière dans l'utilisation traditionnelle de l'eau, à la sauvegarde d'espèces et de variétés, à réussir l'harmonie sur un sol et une mer fragiles, sous un climat exigeant.

La Diète Méditerranéenne, système enraciné dans le respect du territoire, assure la conservation et le développement des activités et des métiers traditionnels associés à la pêche et à l'agriculture, dans les quatre communautés, garantissant ainsi l'équilibre du territoire et des populations.

- Fonction de contribution au bien-être physique et émotionnel et à la créativité.

Bien que dépassant l'aspect nutritionnel des aliments, pour les élever à la catégorie du sacré, du symbolique, de l'artistique et du festif, la Diète Méditerranéenne constitue, aujourd'hui, un patrimoine offrant d'importants bénéfices pour la santé, la qualité de vie et le bien-être des communautés. Cette valeur, ressentie et expérimentée depuis l'Antiquité, a été prouvée de nos jours par la science. La Diète Méditerranéenne offre, ainsi, un modèle nutritionnel équilibré et enrichi par diverses cultures qui, pendant des millénaires, a essentiellement maintenu la même structure alimentaire et les mêmes proportions : huile d'olive, céréales et dérivés, légumes verts et secs, fruits frais et secs, en moindre quantité le poisson, les produits laitiers et les viandes, avec la présence incontournable de condiments et d'épices. La consommation modérée de vin ou du thé au cours des repas en respectant les normes et les croyances religieuses.

Dans les occasions signalées, sont préparés, souvent depuis un ou plusieurs jours auparavant, parfois avec des ingrédients cueillis ou élaborés, conservés ou réservés soigneusement depuis des mois, des plats qui cumulent toute la passion, l'excellence et la maîtrise dans le rituel de la préparation et tout le symbolisme, créativité et habileté dans la substance, la forme et la présentation. C'est alors qu'apparaît la dimension esthétique, la « beauté », de la représentation des aliments

- Fonction d'échange interculturel et intergénérationnel.

Pendant la préparation des repas, les générations plus âgées, transmettent aux jeunes générations les connaissances et les savoir-faire qui caractérisent la Diète Méditerranéenne, favorisant ainsi un dialogue intergénérationnel, recrée à l'occasion de chaque repas. Ce style de vie implique que manger ensemble autour d'une même table, est un moment de rencontre sociale, dans la spontanéité, des plus jeunes aux plus âgés, dans un échange interculturel et intergénérationnel, reproduit au quotidien.

La Diète Méditerranéenne constitue un espace immatériel privilégié de dialogue interculturel, de

rapprochement et de partage. Elle est le point de rencontre, de voisinages et de particularités.

b) Caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément

Dans les communautés de Chefchaouen, Cilento, Coron et Soria, la richesse des expressions culturelles de la Diète Méditerranéenne, que l'on y retrouve aujourd'hui toujours vivantes et dynamiques, provient de la puissance de ses vecteurs humains. Femmes et hommes, en tant que vrais détenteurs et praticiens de l'élément, on les retrouve au sein de la famille, de la confrérie, de la corporation, de l'association, de sa population toute entière. Les institutions locales jouant un rôle très important dans la création de cadres favorables à la protection de l'élément et dans l'appui des initiatives communautaires.

Dans le point 4 du format, les tableaux et les documents de preuve associés, sont l'évidence de ce qui vient d'être dit et démontrent combien l'associationnisme civil est important et dynamique, à cet égard, dans ces quatre communautés et combien il est fondamental pour sa sauvegarde et sa continuité.

c) Catégorie spécifique de personnes ayant des responsabilités spéciales

Un groupe mérite d'être mis en valeur : celui des femmes qui, elles, jouent un rôle toujours très important, souvent essentiel, dans la transmission des savoir-faire, dans la recreation des rituels, des gestes traditionnels et des célébrations, dans la sauvegarde des techniques, dans le respect des rythmes saisonniers et dans l'inclusion de toutes les valeurs culturelles, sociales et environnementales de l'élément, dans l'éducation des nouvelles générations.

d) Les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément

Les membres de ces quatre communautés véhiculent tous au quotidien, en permanence, les connaissances et les savoir-faire liés à cet élément. Cet échange s'accroît pendant les festivités et les célébrations. Ces occasions non quotidiennes, extraordinaires – très fréquentes pourtant en Méditerranée – permettent les échanges et les rencontres, au-delà de ses propres horizons, et favorisent le partage de la fête et des préparations locales des communautés voisines. En Méditerranée tout le monde est voisin de quelqu'un. C'est ainsi dans le cas des *romerías*, *fiestas* ou *patronales* à Soria, des *panigiria* à Coron, des *sagre* à Cilento ou des *moussem* à Chefchaouen. Là encore, le partage convivial des plats typiques locaux, en collectivité, investissant leurs espaces les plus symboliques, en jouissant de la nature ou du plein air, rapproche les gens de toutes classes et conditions, contribuant au dialogue et au respect mutuel. Ces manifestations populaires constituent aussi, dans les quatre communautés, des créneaux privilégiés de transmission de l'élément, autant que des moments pour renouveler les complicités et le sentiment d'appartenance et de continuité.

La famille, plus ou moins élargie, garde toujours dans ces quatre communautés une grande capacité de convocation, en particulier lors des jours signalés, mais aussi une efficacité non négligeable dans la transmission de la Diète Méditerranéenne, de génération en génération. Aujourd'hui de nouveaux réseaux sociaux viennent parfois substituer partiellement les structures traditionnelles, parfois, les renforcer. Aussi, de nouvelles formes de loisir, de tourisme culturel et rural, dans le respect de l'environnement et des qualités locales, sous des principes de durabilité, ouvrent dans ces quatre communautés des horizons de mise en valeur, de diffusion et de transmission de la Diète Méditerranéenne. La famille, joue aussi, dans ce nouveau créneau, un rôle très important.

À Chefchaouen, Cilento, Coron ou à Soria le marché –où la vente est parfois moins importante que le marchandage– représente un espace privilégié de socialisation et une pièce clé du tissu social et de la récréation et transmission de la Diète Méditerranéenne. Espace culturel incontournable de convivialité entre le paysage et la table qui conjugue les activités commerciales, ludiques et culturelles et contribue aux échanges et à la refondation quotidienne de l'identité.

Aujourd'hui, s'ajoutent aux modes informels et traditionnels de transmission (à participation et imitation au sein de la famille, oralité dans les marchés, etc.) de nouvelles formes de transmission des savoir-faire et des connaissances, autant que des significations. Dans les communautés identifiées on peut retrouver un nombre très important d'associations organisant des événements, ateliers, campagnes de diffusion ou concours populaires ; des activités culturelles et culinaires dans les écoles ; des collectes des savoir-faire des personnes âgées ;

des éditions spécialisées ; des initiatives de remise en valeur des préparations, des rituels et des fêtes ; des campagnes de diffusion dans les médias. (Voir au point 4 pour des compléments d'information sur les événements les plus significatifs organisés par chacune des quatre communautés).

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

La Diète Méditerranéenne est un patrimoine singulier qui :

- a) concerne une population importante, avec des communautés distribuées sur un territoire transnational;
- b) est un élément multidimensionnel et transversal du patrimoine qui touche un nombre important d'espaces et de niveaux sociaux ainsi que des domaines divers d'expressions culturelles et symboliques;
- c) est un exemple éminent des relations qui se tissent entre le patrimoine culturel matériel et immatériel, entre les paysages, les communautés et les activités qu'elles y développent et les produits qu'elles y obtiennent ;
- d) constitue une grande référence culturelle, historique et identitaire pour les communautés des quatre États parties, tout particulièrement pour les communautés identifiées et, en général, pour celles du bassin méditerranéen;
- e) constitue l'élément du patrimoine culturel, commun aux quatre communautés, le plus visible et vivant de leurs tissus sociaux ;
- f) représente un espace immatériel de dialogue interculturel, de connaissance, d'échanges et de créativité autant que de rencontre et de convergence des références communes et d'une histoire partagée.

Tout cela implique une forte présence de la Diète Méditerranéenne dans la société, au sein des communautés et sur le paysage. Par conséquent, toute action de diffusion, de mise en valeur et de sauvegarde de cet élément du patrimoine culturel immatériel –en particulier son inscription sur la Liste représentative– aura un effet amplificateur très important, vis-à-vis du patrimoine culturel immatériel, contribuant ainsi, de façon très significative, à la visibilité et à la prise de conscience de celui-ci. Cela, tant au niveau local, national qu'international, ce qui favorisera le dialogue et le respect de la diversité culturelle et stimulera la créativité humaine.

La Diète Méditerranéenne, de par ses caractéristiques de pratiques sociales intra et interculturelles, permettra d'encourager la compréhension mutuelle ainsi que les reconnaissances réciproques, contribuant au rapprochement des communautés géographiquement, souvent aussi culturellement, distantes et pourtant similaires malgré les particularités. Tout cela contribuera aussi à surmonter préjugés et conceptions culturelles ataviques, liés aux différentes religions, langues ou épisodes historiques et par conséquent représentera un exemple à l'échelle internationale.

Pour cette raison, l'inscription de la Diète Méditerranéenne sur la Liste du Patrimoine Culturel Immatériel pourra démontrer comment la Convention de 2003 réussit à assembler cultures, religions, histoires et communautés apparemment distantes mais reliées, justement, par le

même patrimoine culturel commun. La Convention de 2003 pourra se confirmer ainsi, comme l'un des instruments privilégiés pour promouvoir le dialogue interculturel, devenant l'espace de rencontre idéal entre les communautés.

Aussi bien à Chefchaouen, Cilento, Coron qu'à Soria, il existe un vaste réseau d'institutions, d'associations, d'instituts, de fondations et autres organismes qui se consacrent à la recherche, à l'inventaire, à la promotion et à la diffusion des traditions liés aux aspects culturels, sociaux et salutaires de la Diète Méditerranéenne. Aussi bien la densité que la vitalité de leurs tissus associatifs respectifs a été soulignée comme l'une de ces caractéristiques importantes. Son inscription augmentera de manière décisive la visibilité de ce réseau et de ses travaux, tout en réactivant ses actions, autant que renforçant sa crédibilité et son auto estime. Ce qui contribuera nettement à la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel en général.

On assiste ces derniers temps, dans la Méditerranée, concrètement dans les quatre États parties et tout particulièrement dans les communautés identifiées, à un processus de prise de conscience, à tous les niveaux, du besoin de protéger le patrimoine culturel représenté par la Diète Méditerranéenne et de sauvegarder ses connaissances, ses techniques, ses expressions, ses espaces culturels et ses aspects bénéfiques pour la santé, en les transmettant aux générations futures. L'attention portée sur cet élément fondamental du patrimoine culturel de ces quatre communautés et des quatre États respectifs, a éveillé déjà parallèlement un grand intérêt pour le patrimoine culturel immatériel au niveau local et national. La mobilisation des communautés, la création de nouvelles associations ou la présence sur les médias, en témoignent. Le processus de préparation de cette candidature a contribué à cette émergence. L'inscription de l'élément sur la Liste amplifierait de façon très significative tous ces effets et contribuerait à augmenter la visibilité du patrimoine culturel immatériel dans le bassin méditerranéen, mais sans doute, aussi, à travers le monde.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

ESPAGNE

La **communauté de Soria** mène depuis des années des activités pour la sauvegarde de la Diète Méditerranéenne. Dans les quinze dernières années les activités, les efforts et l'implication de la communauté à tous les niveaux ont connu un grand élan, dont les exemples ci-dessous en témoignent :

1.- 1995 : Première édition du « Mois Soria Salulaire » organisé tous les ans, le mois de novembre, pour promouvoir les valeurs de la Diète Méditerranéenne pour la santé et de bien-être de la population. Un grand nombre de secteurs de l'économie sorienne sont impliqués et la population participe tous les ans, très nombreuse aux activités ludiques, sociales ou scientifiques.

2.- 1997 : « Petits Déjeuners de la Diète Méditerranéenne ». Programme organisé toutes les années scolaires dans plusieurs centres soriens, avec l'objectif de transmettre aux nouvelles générations, à travers l'école, les valeurs de l'élément. Participent à ce projet des boulangers, des artisans laitiers, des marchands de fruits, etc. mais aussi l'ordre des Pharmaciens et le Gouvernement Autonome. Initié par la Caja Rural de Soria.

3.- 1999 : Édition et distribution gratuite de 30.000 exemplaires du livre « Santé et Diète Méditerranéenne Castellane Léonaise ». Fundación Científica Caja Rural. Dr. JM. Ruiz Liso. Une autre édition et distribution gratuite du livre « Santé et style de vie des Soriens au début du XXe siècle », a été tirée à 5.000 exemplaires, sur les bénéfices du style de vie méditerranéen et sur les érosions actuelles de ses valeurs. Aussi, tous les cinq ans, un calendrier domestique est édité à des milliers d'exemplaires, abordant chaque mois un aspect important de la Diète Méditerranéenne.

4.- 2007 : Depuis cette année, tous les ans, en automne, de nombreux soriens s'investissent dans la « Semana de la tapa micológica mediterránea » (Semaine de l'amuse-gueule mycologique méditerranéen) qui mobilise restaurateurs, commerçants, artisans et familles à un moment où la nature offre une grande variété de délices aux soriens : les champignons, un des ingrédients incontournables pour certains plats des plus emblématiques de cette communauté.

5.- 2008 : Depuis, l'hôtel Alfonso VIII l'un des plus affamés de Soria, offre dans son restaurant le « Buffet Méditerranéen » lequel pendant quelques mois, se renovant tous les quinze jours, offre un parcours gastronomique régional complet à travers la Diète Méditerranéenne espagnole. À partir de 2010 il y ajoutera, tous les ans, une nouvelle offre: Les « Journées gastronomiques de la Truffe et la Diète Méditerranéenne »

6.- 2006 : Depuis cette année, tous les ans en novembre et décembre, le journal « Heraldo de Soria » avec la collaboration de Fundación Científica Caja Rural, inclut chaque jour un concours dirigé aux étudiants « Concurso del Dr. Despiste » (Concours du Docteur tête en l'air) où les étudiants doivent découvrir les erreurs contenues sur les recommandations que ce « bizarre » Docteur faits aux étudiants, sur la Diète Méditerranéenne. Cinquante voyages culturels, sur un weekend, sont offerts aux meilleurs participants.

7.- 2008 : Le journal El Mundo-Diario de Soria, organise un concours sur des recettes originales familiales de la Diète Méditerranéenne. Les prix aux gagnants : huile d'olive, pain, vin et fruits locaux.

8.- 2008 : La Fundación Científica Caja Rural organise tous les ans un jeu on-line « DI-ME, le jeu de la Diète Méditerranéenne ».

9.- 2010 : Concours de composition de chansons sur le thème de la Diète Méditerranéenne, pour revivre sur une clé contemporaine une tradition séculaire de chansons associés à ce patrimoine. Elles devront être suffisamment simples pour être jouées par des écoliers.

Préside ce concours et le jury le compositeur et directeur d'orchestre international, Odón Alonso. Les gagnants seront annoncés en septembre 2010.

10.- 1995-2010 : De nombreuses conférences, congrès, débats, etc, ont été organisés à Soria par diverses associations, dans le but de promouvoir et diffuser la Diète Méditerranéenne et ses valeurs associées.

11.- 2005 : Les associations de Voisins (AAVV) des différents quartiers de Soria, en collaboration avec d'autres associations ou avec la Municipalité, organisent tous les ans, plusieurs fêtes populaires, des repas collectifs en plein air, des ateliers de cuisine méditerranéenne, des conférences, toujours accompagnés d'un prétexte incontournable : promouvoir le voisinage, la solidarité, la collaboration.

12.- 2009 : La Municipalité de Soria a accordé, en Session Plénière, que le nouveau quartier qui va se construire, porte le nom de « Quartier de la Culture et la Diète Méditerranéenne ».

Ainsi la Municipalité se propose d'utiliser l'urbanisme comme instrument éducatif. Les rues, bâtiments, espaces publics de ce nouveau quartier porteront le nom de produits, valeurs, qualités ou symboles de la Diète Méditerranéenne (Place de l'Olivier, Rue de l'Hospitalité,...).

13.- 2009 : La Municipalité de Soria, à travers son Organisme de protection et catalogage des biens culturels matériels et immatériels, Les Archives de la Municipalité de Soria, crée, le 1 septembre, l'Inventaire Spécifique de la Diète Méditerranéenne » offrant à l'élément l'outil de protection correspondant.

D'autres mesures, au **niveau national**, renforcent et appuient celles qui sont menées par la communauté de Soria. Parmi celles-ci :

Approbation en Séance plénière du Sénat du Rapport « Diffusion et Défense de la Diète Méditerranéenne ». (21/11/2002) suite à la motion du 10/10/2000.

Création d'inventaires dans les Communautés Autonomes (protection d'espaces culturels, métiers, techniques, fêtes, élaborations, oralité).

Approbation, à l'unanimité par les Communautés Autonomes (Conseil National du Patrimoine Historique, 11/10/2007), de la candidature « La Diète Méditerranéenne ».

« Déclaration Institutionnelle d'Appui à la Diète Méditerranéenne ». Parlement de la Catalogne (30/06/2009).

Déclaration de la Diète Méditerranéenne, Bien d'Intérêt Culturel. Niveau de protection maximale. Communauté Autonome de Murcia Loi 4/2007 -16/03/2007.

Promotion des qualités/élaborations traditionnelles, (prix): Aliments de l'Espagne (XXème édition. BOE25/10/200). Meilleures huiles extra vierge (XIème édition BOE25/10/2006)

Meilleurs fromages espagnols (IVème édition BOE21/02/2007).

Atelier sur la Diète Méditerranéenne, organisé dans le cadre du programme de l'UNESCO « Le patrimoine aux mains des jeunes », Património. Objectifs : Visibilité, diffusion, dialogue interculturel, relation entre patrimoine culturel matériel et immatériel. Réalisé dans le cadre de la 33e session du Comité du Patrimoine Mondial (Sevilla, juin 2009). Ont participé près d'une centaine de jeunes provenant de plusieurs continents.

GRÈCE

La **communauté de Coron**, compte avec plusieurs organisations qui travaillent pour la sauvegarde

de la Diète Méditerranéenne et des traditions qui lui sont associées :

1.- La Coopérative Agricole de Koroni mène depuis des années un travail important pour la sauvegarde des traditions associées à la Diète Méditerranéenne, mettant en valeur leurs connaissances, savoirs, pratiques, symboles et expériences mais aussi oeuvrant en permanence pour assurer la transmission de tout ce patrimoine aux futures générations. En 2010 elle poursuit ces actions.

2.- La Maniatakeion Foundation travaille depuis 1995 dans la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel. En 2001 elle édite le livre « Kalligevston » (Savoury Tastes), ayant pour objectif la promotion des valeurs culturelles de la Diète Méditerranéenne et sa transmission aux jeunes générations. En 2009, se tient à Koroni la conférence « Historic Memory & Economic Growth », sous le parrainage du Parlement Hellénique et la collaboration des Ambassades de l'Italie et de la France en Grèce, qui vise des aspects fondamentaux de la Diète Méditerranéenne.

3.- La Fondation promeut des projets sociaux et humanitaires sur Koroni, avec la collaboration de volontaires. Pour cela, dans le but de protéger le patrimoine culturel immatériel de la communauté, parmi celui-ci la Diète Méditerranéenne, organise des séminaires, des rencontres ainsi que des repas collectifs. La Fondation collabore aussi avec des folkloristes en vue du catalogage, la production de films ou autres outils, pour documenter le patrimoine immatériel de Koroni et de Messenia.

4.- L'Association « Panagia i Eleistria » de Koroni, travaille depuis sa création en 1967, dans la sauvegarde et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de Koroni, parmi lequel la Diète Méditerranéenne. Les événements qu'elle organise se tiennent autant à Athènes qu'à Koroni. Parmi ceux-ci sont à signaler, des festivals, des célébrations et des repas populaires, tous dans le but de la mise en valeur des traditions locales et des savoirs faire de la communauté de Koroni, mettant en valeur leurs paysages, leurs spécialités, leurs produits, tous imprégnés de savoirs séculaires et de symbolismes transmis de génération en génération. Elle vise aussi la mise en valeur du riche patrimoine oral traditionnel.

D'autres mesures, au **niveau national**, renforcent et appuient celles qui sont menées par la communauté de Coron. Parmi celles-ci :

Convention pour la Protection du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO : ratifiée par la Grèce, 22/12/2006, devenue Loi d'État 3521/2006.

Loi 3028 / 2002, pour la Protection des Antiquités et du Patrimoine Culturel. Article 5: les biens culturels immatériels devraient être protégés et documentés ; Direction correspondante du Ministère de la Culture. Loi décret en préparation définissant les mesures de protection du patrimoine culturel immatériel.

L'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, établi et toujours enrichi par le Ministère de la Culture, selon les directrices de l'UNESCO à partir de séminaires/ateliers. Inclut rituels, métiers traditionnels et pratiques sociales, associés à la Diète Méditerranéenne.

Inventaires du Centre pour la Recherche Ethnologique de l'Académie d'Athènes.

Conseil Suprême Scientifique à la Santé. Adoption et confirmation des Recommandations Diététiques pour adultes en Grèce. Ministère pour la Santé et le Bien-être, 1999.

ITALIE

La **communauté du Cilento** a réalisé beaucoup d'activités pour la sauvegarde de la Diète Méditerranéenne parmi lesquelles on retrouve :

1.- 2004 : à Pioppi, l'Association Diète Méditerranéenne – Cilento, la Province de Salerne, la municipalité de Pollica et le Parc National du Cilento ont créé le Musée Vivant de la Diète Méditerranéenne dédié à Ancel Keys ;

2.- 2005 - 2006 – 2007 : à Camerota (Salerne) la communauté de Cilento a organisé pendant 3 ans « FOOD 4U », une campagne de sensibilisation pour les jeunes et les enseignants des écoles de 16 États européens sur la Diète Méditerranéenne ;

3.- 2006 : la Communauté de Cilento a organisé le Festival de la Diète Méditerranéenne qui a lieu tous les ans et renforce la pratique sociale de la Diète Méditerranéenne ;

4.- 2007 : Rural Mediterranean - Portail pour la découverte et pour le développement de la Méditerranée rurales. Réalisé dans le cadre du projet de coopération entre l'Italie et la Grèce, vise à créer une marque unique pour garantir à travers celle-ci la promotion du territoire et des gastronomies ;

5.- 2008 : dans le Parc National du Cilento, la Province de Salerne et la Région Campanie ont organisé la Ve édition de « La Bourse Verte des Territoires Ruraux Européens » qui avait pour sujet « la Mère et la Diète Méditerranéenne » ;

6.- 2009 : Roundtable « La Diète Méditerranéenne en tant que Patrimoine de l'Humanité » organisé au Musée Archéologique National de Eboli (Salerne) avec la participation de nombreuses ONG et de milliers de citoyens ;

7.- 2009 : Délibération de la Province de Salerne de soutien à la candidature de la Diète Méditerranéenne comme Patrimoine Immatériel Culturel de la Communauté du Cilento ; 8.- 2009 : l'Association pour la Diète Méditerranéenne – Alimentation et Style de Vie et La Nouvelle Ecole Médicale de Salerne ont organisé une rencontre internationale de 5 jours sur « Les plaisirs et les bénéfices de la Diète Méditerranéenne – Une pratique sociale pour prévenir les maladies cardiovasculaires ».

D'autres mesures, **au niveau national**, renforcent et appuient celles qui sont menées par la communauté de Cilento. Parmi celles-ci :

Décret Ministériel n° 8 des Ministères des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières et des Activités et Biens culturels, 9/04/2008.

Reconnaissance par le Bureau du Premier Ministre du briefing du Conseiller : proposition sur la reconnaissance de la Diète Méditerranéenne comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. (n.4.18/2008/86)

Circulaire n°10 Critères et modalités pour la préparation des listes régionales et des provinces autonomes pour les produits agroalimentaires traditionnels. Gouvernement d'Italie. 21/12/1999.

Décret ministériel n°350. Régulation contenant des normes pour l'individuation des produits traditionnels. Gouvernement d'Italie. 8/09/1999.

Décret législatif n°173. Mise en valeur du patrimoine gastronomique (art. 8). Gouvernement d'Italie. 30/04/1998.

MAROC

Plusieurs décisions, actions et activités ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et qui appuient toutes la mise en valeur et la protection du patrimoine de la Diète Méditerranéenne au Maroc.

La **communauté de Chefchaouen** mène depuis longtemps des activités pour la sauvegarde de cet élément, dont les exemples ci-dessous en témoignent :

1.- 2008 : appel lancé par le comité "Initiative patrimoine culinaire" présidé par Mohamed Kheir Bennani, journaliste gastronomique, suivi par une campagne sous le slogan "Protéger la cuisine marocaine". Une vingtaine d'associations qui s'intéressent à la culture alimentaire marocaine, faisant partie de la culture alimentaire méditerranéenne, se sont associées à cette campagne.

2.- 2009 : L'association Sedraoui s'est fortement impliquée dans le processus de candidature en organisant des ateliers de présentation de l'objet de la candidature et surtout en incitant les femmes à revaloriser la diète méditerranéenne dans leur cuisine à Dar Sannaea à Tétouan (juin 2009).

3.- 2010 : la Municipalité de Chefchaouen organise le 26-27 février la Foire Provinciale Produits de terroir, avec une table ronde sur la Diète Méditerranéenne. À l'occasion de cette Foire se tiendra à Chefchaouen la 1ère Rencontre entre les quatre communautés (Chefchaouen, Cilento, Coron et Soria), pour resserrer les liens et explorer ensemble les possibilités de collaboration et de projets partagés futurs, visant la sauvegarde, promotion et mise en valeur de la Diète Méditerranéenne. Aussi, pour contribuer à la visibilité du patrimoine culturel immatériel.

4.- 2010 : Sous le patronage de l'UNESCO le 3ème Forum International Planète Terroirs qui se déroulera à Chefchaouen les 31 Mai, 1er, 2 Juin 2010 au coeur de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée. Ce Forum organisé grâce à un partenariat entre le Ministère de la Culture, la Municipalité de Chefchaouen, ATED-Chefchaouen et Terroirs et Cultures, programme des activités et des ateliers relatifs à la Diète Méditerranéenne en tant que patrimoine immatériel.

D'autres mesures, **au niveau national**, renforcent et appuient celles qui sont menées par la communauté de Chefchaouen. Parmi celles-ci :

1977 : Arrêté 864-75, 22/09/1977. Création du Comité National des Semences et des Plants.

1983 : Arrêté se référant à l'homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification du fraisier. 1477-83 du 21/12/83

1987 : Arrêté se référant à l'homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification de l'olivier, 923/87 du 29/06/87

2003 : arrêtés se référant à l'homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences et plants de/d' :

- vigne, 2100-03 du 03/12/2003

- rosacées à noyaux, 2099-03 du 03/12/2003

- agrumes. 2098-03 du 03/12/2003

EFFORTS TRANSNATIONAUX

Déclarations finales : VIIe Réunion des Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des Pays membres du CIHEAM. Saragosse, Espagne, 3 - 6 février 2008. L'appui absolu aux valeurs culturelles, sociales, environnementales et économiques de la Diète Méditerranéenne, à la candidature et à son inscription sur la Liste, est inclut explicitement dans les Déclarations.

Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'UE (16/07/2007). Séance plénière, approbation: Défense de la Diète Méditerranéenne et appui à son inscription sur la Liste représentative.

Ces initiatives se répétant tous les ans, ont un effet de mise en valeur périodique de l'élément, contribuant à la visibilité de celui-ci et à sa sauvegarde, autant qu'à la visibilité, en général, du patrimoine culturel immatériel.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

Dans le cadre transnational de cette candidature, les quatre États parties travaillent, à côté des quatre communautés identifiées, à mettre en œuvre des mesures, afin de préserver la Diète Méditerranéenne et éviter de possibles érosions, pouvant l'affecter. Ceci autant au niveau national, régional que local.

Au cours de ces dernières années, à cause des effets de la globalisation et des grands mouvements de population, les paysages, les techniques, les connaissances associées à la Diète Méditerranéenne, sont menacés.

L'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Maroc, en travaillant avec les communautés identifiées qui se sont investies pleinement au procès de la candidature, s'accordent sur le besoin de stimuler la recherche, la documentation et les inventaires, la diffusion ainsi que toutes sortes d'initiatives et d'actions de protection de la Diète Méditerranéenne. Ces États souhaitent relancer les liens avec le reste des pays riverains de la Méditerranée pour promouvoir la coopération, échanger des expériences et construire des stratégies communes, en vue de sauvegarder ce patrimoine culturel partagé. Il s'agit d'un processus en cours.

Le procès d'élaboration de cette candidature a déclenché un grand élan de dynamisme dans les quatre communautés et d'importantes synergies. Cela a déjà permis des propositions concrètes :

- Rencontre des représentants institutionnels et communautaires et des équipes de travail des quatre communautés à Chefchaouen (Maroc) les 26 et 27 février 2010, pour analyser les différentes possibilités de coopération dans la sauvegarde, promotion et diffusion de l'élément commun du patrimoine culturel immatériel : la Diète Méditerranéenne. Cette rencontre sera suivie de trois autres, dans les prochains mois, dans chacune des autres communautés, où seront abordés divers projets.
- Proposition de jumelages entre les quatre communautés, dans le but de créer de forts liens, de rapprocher au maximum les populations, à partir d'activités et de projets communs et partagés. Des premiers contacts ont été déjà réalisés.
- Echanges d'information sur des projets en cours dans chacune des quatre communautés, dans le but de promouvoir le dialogue, la connaissance et tirer profit des expériences de chacune d'entre elles quant à la sauvegarde de la Diète Méditerranéenne. Prévision pour l'année 2010.

Les quatre communautés, en collaboration avec les quatre États parties, développeront aussi des programmes et des campagnes de sensibilisation dans le but de sauvegarder cet élément et de renforcer les initiatives des quatre communautés. Des mesures techniques, légales, administratives et financières sont déjà étudiées, entamées et seront adoptées et des forums, des tables rondes et d'autres formes de promotion et de diffusion seront mises en place. On encouragera des études scientifiques, techniques et culturelles. Les centres de formation et les universités seront invités à faire participer de jeunes chercheurs dans ce domaine pour la mise en marche de travaux de recherche et d'inventaires. Dans les communautés identifiées, des institutions locales, des musées et des centres de documentation ainsi que des associations culturelles seront appuyées pour développer des initiatives de préparation d'inventaires sur cet élément ainsi que pour toute action favorisant sa visibilité ou pouvant contribuer à sa transmission. Afin d'améliorer la connaissance et la sensibilisation des populations sur la Diète Méditerranéenne, des programmes d'éducation, surtout parmi les jeunes, seront renforcés ou entamés selon les cas.

Parmi les mesures nationales qui rendront effectives les actions de sauvegarde, on peut citer, en s'appuyant sur le cadre transnational de cette candidature, en Italie, la création d'une banque de données en ligne sur la Diète Méditerranéenne qui sera un point de référence national pour la sauvegarde de ce patrimoine et sera reliée aux autres banques de données des autres États parties qui présentent cette candidature. En Espagne, le lancement d'une plateforme virtuelle de connaissance et d'échanges, dans le domaine transnational qui favorisera le réseau social et où tous les niveaux de la société civile trouveront le canal pour s'informer, se documenter, échanger des connaissances, proposer des initiatives et constituer un forum public transnational sur la Diète Méditerranéenne. À partir des synergies que la préparation de cette candidature a déjà produites au sein des communautés identifiées un nombre important de collaborations entre celles-ci a déjà commencé : jumelages futurs, échanges d'information, forums, et bien d'autres.

Étant donné les caractéristiques singulières de ce patrimoine, sa richesse et son caractère transnational, la prévision des mesures de sauvegarde se réalisera de manière échelonnée, accompagnant les temps de concertation entre les États parties, leurs équipes techniques et les communautés, afin de pouvoir établir le détail des stratégies correspondantes. Pour cela, on présente dans ce projet de candidature des objectifs généraux qui constituent le cadre dans lequel on pourra prendre les mesures, réaliser les actions et évaluer les temps exacts et les ressources qui conviendront dans un futur à court ou à long terme. De ce point de vue, l'inscription de la Diète Méditerranéenne sur la Liste représentative sera un grand encouragement. Aussi, une série d'actions, concernant différents domaines, directement rattachés aux quatre communautés et parfois déjà prêtes à être appliquées, ont été mises en relief sur le tableau (italique sur fond gris).

Le tableau suivant montre de manière schématique les initiatives qui permettront de protéger et de promouvoir l'élément pour la période 2010 – 2012

Mesure	Domaine d'application	Priorité	Calendrier	Organisation(s) responsable(s)	Ressources
PROMOTION DE LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE TRANSNATIONALE					
Organisation équipes	National/transnational	1	2010	Niveau interministériel	En attente de quantification
Définition calendriers et objectifs spécifiques	Transnational	1	2010	Niveau interministériel	
Organisation et réalisation première rencontre	Transnational	1	2010	Niveau interministériel	
<i>Organisation et réalisation d'une rencontre technique De coordination des équipes techniques</i>	<i>Transnational</i>	<i>1 Réalisée</i>	<i>2010 26 janvier</i>	<i>Niveau Coordination Technique Transnationale</i>	<i>Budget partagé par les quatre partenaires</i>
<i>Organisation de la 1ère. Rencontre des quatre communautés</i>	<i>Transnational Local Communautés</i>	<i>1 Convoquée</i>	<i>2010 26/27 février</i>	<i>Niveau Institutions locales Communautaire</i>	<i>Budget en préparation</i>
LANCEMENT ET STRUCTURATION DE LA RECHERCHE, LA DOCUMENTATION ET LES INVENTAIRES					
Analyse état actuel et définitions générales	Local/Régional/national	1	2010	Autorité compétente selon les États parties et les organismes concernés	En attente de quantification
Définition d'accords de coopération technique	Local/National/transnational	1	2010		
Échange d'expériences méthodologiques et de processus	Local/Régional/ national/transnational	1	2010-2012		

Définition calendriers et objectifs spécifiques	Local/Régional/ national/transnational	1	2010-2012		
<i>Rencontre sur les expériences au niveau des inventaires sur la Diète Méditerranéenne au sein des quatre communautés et au niveau transméditerranéen</i>	<i>Local Communautés</i>	<i>1 En phase de définition</i>	<i>2010 Été - Automne</i>	<i>Représentants s'occupant des inventaires de la Diète Méditerranéenne au niveau des communautés Autres représentants institutionnels</i>	<i>En attente de quantification</i>
PROMOTION DE L'ADAPTATION DES CADRES LÉGAUX EXISTANTS ET/OU CRÉATION DE NOUVEAUX					
Analyse état actuel	Local/Régional/national	1	2010-2012	Autorité compétente selon les États parties	En attente de quantification
Échange d'expériences dans l'application	Local/Régional/national/transnational	1	2010- 2012		
Définition de propositions	Local/Régional/national	1	2010		
<i>Application et suivi des adaptations des nouveaux cadres légaux de protection de la Diète Méditerranéenne mis en place récemment</i>	<i>Local / Communautés Régional / National</i>	<i>1 Prévision</i>	<i>Fin 2010 – début 2011</i>	<i>Responsables locaux communauté Responsables régionaux / nationaux</i>	<i>En attente de quantification</i>
AUGMENTATION DE LA PRISE DE CONSCIENCE, DE LA VISIBILITÉ ET DE LA DIFFUSION					
Analyse des principales actions et	Local/régional/national/transnational	2	2010-2012		

expériences réalisées					
Analyse des actions communes possibles	Local/régional/national/transnational	2	2010	Institutions et tissu associatif de la population	En attente de quantification
Étude de stratégies	Local/régional/national/transnational	2	2010-2012		
<i>Actions et stratégies de mise en valeur des contributions au long de tout le processus de candidature au sein des quatre communautés</i>	<i>Local Communautés</i>	<i>1 En phase de définition</i>	<i>2010 Automne</i>	<i>Institutions locales Associations</i>	<i>En attente de quantification</i>
PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS, POPULATIONS ET DE LEUR TISSU ASSOCIATIF					
Analyse état actuel	Local/régional/national/transnational	2	2010	Institutions et tissu associatif de la population	En attente de quantification
Définition objectifs spécifiques	Local/régional/national/transnational	2	2010		
Analyse de propositions et cadres d'encouragement	Local/régional/national/transnational	2	2011		
Définition zone d'action	Local/régional/national/transnational	2	2011		
<i>Organisation de la 1ère. Rencontre des quatre communautés</i>	<i>Transnational Local Communautés</i>	<i>1 Convoquée</i>	<i>2010 26-27 février</i>	<i>Institutions locales Communautés Associations</i>	<i>Budget en préparation</i>
PROMOTION DE L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE					
Analyse état actuel	Local/régional/national/transnational	2	2010-2012	Institutions et	
Définition objectifs	Local/régional/national/transnational	2	2010		

spécifiques				organismes compétents organisations associations concernées	et et	En attente de quantification
Analyse des propositions	Local/régional/national/transnational	2	2010			
Définition domaines action	Local/régional/national/transnational	2	2011			
Actions au niveau des écoles	Local Communautés	1 Programmation selon chaque communauté	2010 Etalées au long du cours scolaire 2009-2010 / 2010-2011	Institutions organismes compétents organisations associations concernées	et et et	En attente de quantification
LANCEMENT DE RÉSEAUX TRANSNATIONAUX						
Analyse état actuel	Local/régional/national/transnational	2	2010	Institutions, organisations société civile	et	En attente de quantification
Définition objectifs spécifiques	Local/régional/national/transnational	2	2010-2012			
Propositions stratégiques	Local/régional/national/transnational	2	2010			
Définition plan d'action	Local/régional/national/transnational	2	2011			
Organisation de la 1ère. Rencontre des quatre communautés	Transnational Local Communautés	1 Convoquée	2010 26-27 février	Institutions locales Communautés Associations		Budget en préparation
PROMOTION DU TRAITEMENT INTÉGRAL ET TRANSVERSAL DE L'ÉLÉMENT						
Analyse état actuel	Régional/national/transnational	2	2010			
Définition objectifs	Régional/national/transnational	2	2010-2012			

spécifiques				Institutions et organismes et compétents et organisations et associations et concernées	En attente de quantification
Analyse de propositions d'intégration dans les planifications générales aux différents niveaux territoriaux et sectoriels	Régional/national/transnational	2	2010		
Plan de stratégies	Régional/national/transnational	2	2010		
PROMOTION DE LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE L'ÉLÉMENT					
Analyse d'expériences existantes	Transnational	2	2010	Selon les structures nationales et les stratégies accordées	En attente de quantification
Définition des objectifs, des niveaux, de la méthodologie et des calendriers	Transnational	2	2010-2012		
Analyse de propositions d'actions	Transnational	2	2010		
<i>Diffusion résultats de différents Observatoires sur la Diète Méditerranéenne</i>	<i>Transnational National Local Communautés</i>	<i>1 Élaboration en cours</i>	<i>2010 Hiver</i>	<i>Institutions ou associations responsables concernées</i>	<i>Assignations selon chaque cas</i>
PLANIFICATION DES FUTURES STRATÉGIES DE SAUVEGARDE TRANSNATIONALES					
Analyse de nouvelles mesures	Transnational	2	2010		En attente de
Calendrier rencontres périodiques	Transnational	2	2010-2011		

Plans stratégiques	Transnational	2	2010-2011		quantification
Évaluation triennale 2010 – 2012 et proposition de plan quinquennal (2013 – 2017)	Transnational	2	2011		
<i>Organisation de la lère. Rencontre des quatre communautés</i>	<i>Transnational Local Communautés</i>	<i>1 Convoquée</i>	<i>2010 26-27 février</i>	<i>Institutions locales Communautés Associations</i>	<i>Budget en préparation</i>

Légende :

<i>Évaluation triennale.....</i>	En italique sur fond gris, sont indiquées les actions et stratégies concernant le domaine territorial et social des quatre communautés. Correspondent à des mesures à grande priorité (1) et dans un état de programmation ou définition avancé.
---	---

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

Dans les communautés identifiées existe une longue tradition qui prouve de leur engagement et de leur volonté pour sauvegarder "leur" patrimoine culturel, la Diète Méditerranéenne. Cette candidature n'a fait qu'amplifier les synergies et catalyser les efforts, ce qui représente un élan significatif en vue de la protection de cet élément.

Cet engagement a, aujourd'hui, pénétré profondément dans les communautés identifiées, comme le prouvent toutes les manifestations annexées, mais aussi dans nombreuses communautés voisines. De ces manifestations et des autres informations présentées sur les tableaux ci-dessous, se dégage un réseau important de structures traditionnelles de protection de cet élément, auquel vient s'ajouter à présent, un tissu associatif très puissant et actif. Cette efficace complémentarité se manifeste, parmi d'autres, à travers, les confréries de pêcheurs, les groupements de bergers, les associations d'agriculteurs, les corporations d'artisans, les groupements de femmes, les marchés, les congrégations pour les festivités rituelles, les ONG ou les musées.

Dans ces communautés différents acteurs du domaine académique et scientifique viennent s'ajouter à l'engagement pour sauvegarder l'élément. Que se soit des universités, des centres ou instituts de recherche, des fondations ou des ordres professionnels, travaillent activement et y consacrent des ressources et des efforts. En fait ils jouent un rôle important en apportant sa rigueur scientifique et en ajoutant un plus de crédibilité à la tâche menée par toutes les autres d'associations communautaires auxquelles elles contribuent à appuyer et reconforter.

Ce fort lien de collaboration, entraide et solidarité dans le tissu communautaire de chacune des communautés identifiées est mis en évidence une fois de plus dans les manifestations annexées.

3.d. ENGAGEMENT DES ÉTATS PARTIES

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

L'intérêt renouvelé pour la Diète Méditerranéenne, que ce soit du point de vue scientifique ou culturel, a donné naissance, ces dernières années, à d'importantes synergies, ce qui représente un élan significatif en vue de la protection de ce patrimoine. Cette candidature contribue à cette tendance en agissant comme catalyseur d'efforts et d'initiatives pour sauvegarder la Diète Méditerranéenne et la transmettre aux générations futures. Ces synergies bénéficient aussi, de manière générale, tout le patrimoine culturel immatériel.

Les quatre États parties mènent et ont mené dans leurs territoires respectifs des actions autant pour la protection directe de l'élément que des initiatives visant à créer des cadres ou des conditions favorables où les activités et les efforts pour la sauvegarde de l'élément des communautés puissent avoir lieu et se développer de la manière la plus efficace et participative possible.

Dans les dernières années des lois ont été créées ou bien ont été adaptées pour garantir la protection, très particulièrement du patrimoine culturel immatériel. Ces lois ont tenu compte et ont intégré sagement la plus grande participation des communautés. En fait, dans la

documentation annexée on peut suivre cet élan des communautés dans les dernières années que l'on retrouve bien accompagné de cadres légaux chaque fois plus dynamiques et sensibles aux réalités locales et aux besoins des patrimoines des communautés. Ce compromis et cet effort institutionnel est bien reflété dans les chapitres 3 et 5.

Les communautés et les institutions locales, régionales et nationales se sont mises en action afin de revitaliser ce patrimoine culturel commun autant à travers leurs représentants institutionnels qu'à travers leur tissu associatif civil. Les universités, instituts, fondations, centres de recherche ou d'autres organismes, s'ajoutent et soutiennent avec leurs capacités et compétences ce mouvement de sauvegarde de l'élément, bien installé dans les quatre États parties.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

Dans les quatre États parties et tout particulièrement dans les communautés identifiées, bien entendu en respectant la diversité logique au niveau de leur organisation, représentation et modes de participation, il a été une évidence, dès le début, leur implication active et spontanée, leur compromis, profond et bien installé dans la communauté, avec la sauvegarde de l'élément et son identification avec celui-ci, leur dévouement dans l'effort requis dans le procès de la candidature et leur enthousiasme pour participer à un mouvement transnational réunissant des volontés communes de plusieurs communautés méditerranéennes. Le fait de partager, avec d'autres communautés méditerranéennes si « lointaines », un effort sur un élément du patrimoine culturel que les quatre communautés, au-delà de le reconnaître comme « leur » patrimoine, le ressentent comme étant une partie essentielle de leur identité, a éveillé dans les quatre communautés une grande émotion et un vif intérêt. Aujourd'hui déjà, certaines d'entre elles envisagent des prochains jumelages et des échanges et collaborations futures. La Diète Méditerranéenne comme espace immatériel de dialogue interculturel et de communication, se manifeste ici avec toute sa plénitude.

Cette participation a impliqué les communautés identifiées toutes entières, que ce soit la population à travers leur tissu associatif très dynamique ou les institutions locales.

Les communautés identifiées ont ainsi, à grands traits, participé :

- À expliquer la Diète Méditerranéenne, sa dimension sociale, sa signification et symbolique, les valeurs qui leur sont associées.
- À montrer les pratiques, les gestes, les rituels, du paysage à la table, les célébrations, les fêtes et en expliquer leur sens et les sentiments d'identité ressentis.
- À montrer l'importance de l'oralité pour l'élément, dans la transmission de la sagesse populaire, des connaissances de la nature, des légendes, sentences, mais aussi préparations

ou techniques.

- À relever l'inventaire des artisans, associations, initiatives, manifestations qui oeuvrent dans chacune des communautés, parfois avec discrétion mais efficacement, pour la sauvegarde de la Diète Méditerranéenne.
- À indiquer des issues et démarches, des initiatives pour la protection de l'élément, mais aussi des dangers ressentis et pouvant le menacer.

Cette participation a d'ailleurs générée un fort élan dans ces communautés qui ores et déjà sont en train d'envisager de nouvelles actions et initiatives pour la sauvegarde et protection de la Diète Méditerranéenne. Cette participation a rechargée d'énergie et de dynamisme des communautés déjà bien actives ainsi que bien d'autres communautés voisines.

Dans le point suivant (4.b.) l'ensemble des manifestations de consentement peut aider significativement à compléter ce qui vient d'être dit sur la participation des communautés. En effet, sur ces manifestations s'y trouve une importante information sur le tissu associatif et leurs activités, liées à la Diète Méditerranéenne, de ces communautés.

À part la participation directe de ces communautés, à travers leur tissu associatif, la présente candidature a compté avec la participation très active et précieuse, que ce soit dès le début et tout au long du procès où dans des étapes spécifiques, d'un nombre important de centres d'expertise, d'instituts de recherche, de fondations, d'ONG, d'universités et d'autres institutions privées ou publiques, dont la liste avec une description succincte pour chacune d'elles, groupée par États parties (voir annexe)

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Les points précédents ont mis en évidence le plein engagement des communautés identifiées dans le processus de la candidature, sur leur volonté pour que celle-ci soit présentée et surtout leur compromis, depuis des années, dans la sauvegarde de l'élément. Suivent ci-dessous, la liste, groupée par communautés et États parties, de toutes les manifestations recueillies dans les communautés, prouvant le consentement de celles-ci. Veuillez trouver en annexe l'ensemble, en originel, des manifestations listées ci-dessous :

Pour la communauté de Soria* (Espagne) :

Asociación Agraria Jóvenes Agricultores (ASAJA)	SOR / 01
Asociación de Amas de Casa Consumidores y Usuarios "Numancia"	SOR / 02
Asociación de Padres y Madres del Colegio Ntra. Sra. Del Pilar	SOR / 03
Asociación de Profesionales de la Información de Soria (APIS)	SOR / 04
Asociación Unión de Campesinos COAG	SOR / 05
Asociación de Vecinos: del Barrio las Casas / de La Barriada / del Calaverón / de los Pajaritos / de Pedrajas / de Oteruelos / del Barrio de San Pedro / de Toledillo	SOR / 06 - 13
Asociación Nacional de Deporte Especial (ANDE) Soria Asociación Cultural	SOR / 14
Asociación Soriana de Hostelería y Turismo (ASOHTUR)	SOR / 15
Asociación Soriana para la Defensa y Estudio de la Naturaleza (ASDEN)	SOR / 16

Ayuntamiento de Soria	SOR / 17
Cámara Agraria Provincial	SOR / 18
Cámara Oficial de Comercio e Industria	SOR / 19
Círculo de Amistad Numancia – CASINO	SOR / 20
Club Deportivo Numancia de Soria	SOR / 21
Colegio de Abogados de Soria	SOR / 22
Colegio Oficial de Farmacéuticos de Soria	SOR / 23
Colegio Oficial de Médicos de Soria	SOR / 24
Europea de Viviendas	SOR / 25
Federación de Asociaciones de Padres y Madres de los Colegios Concertados de Soria	SOR / 26
Federación de Organizaciones Empresariales Sorianas (FOES)	SOR / 27
Federación Provincial de Jubilados y Pensionistas	SOR / 28
Fundación Científica Caja Rural	SOR / 29
Fundación Soria Activa	SOR / 30
Organización Colegial de Enfermería de Soria	SOR / 31
Productos de Calidad Cañada Real, S.A.	SOR / 32
Puertas Norma, S.A.	SOR / 33
Tierraquemada - Asociación Cultural Celtibérica	SOR / 34
Unión General de Trabajadores de Soria (UGT Soria)	SOR / 35
Universidad de Valladolid – Campus Universitario de Soria	SOR / 36
Ayuntamiento de Ágreda (*)	SOR / 37
Ayuntamiento del Burgo de Osma (*)	SOR / 38
Ayuntamiento de Duruelo de la Sierra (*)	SOR / 39
Ayuntamiento de Langa de Duero (*)	SOR / 40
Ayuntamiento de Olvega	SOR / 41

(*) Sont signalées avec un astérisque les communautés voisines de la communauté de Soria ayant participé, manifesté son intérêt pour partager les initiatives de la Communauté de Soria ou adhéré à cette candidature car partageant avec la communauté de Soria, le même élément et le même sentiment d'identité.

Liste d'autres parties concernées, sur le territoire de l'ESPAGNE

Academia Española de Nutrición	ESP / 01
Ajuntament de Barcelona	ESP / 02
Asociación Española de Municipios del Olivo (AEMO)	ESP / 03
Ayuntamiento de Baeza (Jaén)	ESP / 04
Ayuntamiento de la muy noble y leal ciudad de Guadix	ESP / 05

Ayuntamiento de Mancha Real (Jaén)	ESP / 06
Centre de Promoció de la Cultura Popular i Tradicional Catalana	ESP / 07
Centre de Recerca en Nutrició Comunitària (Parc Científic)	ESP / 08
Comunidades Autónomas	ESP / 09
Confederación de Cooperativas Agrarias de España	ESP / 10
Federación Española de Cofradías Vínicas y Gastronómicas	ESP / 11
Fundación Dieta Mediterránea / International Scientific Committee	ESP / 12 – 13
Institut Europeu de la Mediterrània (IEMed)	ESP / 14
Institut Municipal de Mercats de Barcelona (IMMB)	ESP / 15
Instituto Agronómico Mediterráneo de Zaragoza (IAM /CIHEAM)	ESP / 16
Museu de la Mediterrània	ESP / 17
Red civil UNESCO	ESP / 18 – 29
Universitat Oberta de Catalunya UOC / Àrea de Sistemes Alimentaris, Cultura i Societat IIP	ESP / 30
Ayuntamiento de Iruela	ESP / 31
ONG Nutrición Sin Fronteras	ESP / 32
Fundación para la Investigación Nutricional	ESP / 33
Gremios y asociaciones mayoristas y minoristas de pescado	ESP / 34- 39
Cátedras UNESCO	ESP / 40- 44
Fundación para el Fomento de la Salud	ESP / 45
Parlament de Catalunya	ESP / 46
MERCASA	ESP / 47- 53

Pour la communauté de Coron (Κορώνη) (Grèce) :

Fondation Ethnographique du Péloponnèse	COR / 01
Municipalité de Coron	COR / 02
Agricultural Cooperative of Koroni	COR / 03
Maniatakeion Fondation	COR / 04
Panagia i Elestria Association of Koroni	COR / 05

Liste d'autres parties concernées, sur le territoire de la GRÈCE

Agricultural & House Technical Cooperativa of the Kroysona Women	GRE / 01
Association Féminine de l'Agriculture et des Produits Traditionaux de St. Antoine de Thessalonique	GRE / 02

Coopérative Féminine Agro-touristique de l'île de Syros	GRE / 03
Ethnographical Historical Museum of Larissa	GRE / 04
Fondation Culturelle de la Banque du Pirée	GRE / 05
Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development	GRE / 06
Museum of Greek Folk Art	GRE / 07
Corporation Productive des Femmes de Kokkinogeia (Drama, Grèce du Nord)	GRE / 08
Musée Ethnologique de Thrace	GRE / 09
Musée d'Histoire Naturelle de la Forêt Pétrifiée de Lesbos, Mytilène	GRE / 10
Coopérative Agricole des Femmes de la Municipalité de Pteleos, Mt Pilion, Grèce Centrale	GRE / 11
Coopérative Agricole des Femmes de Kiliomenos, « Les Melissiotises », île de Zakynthos	GRE / 12
Coopérative Agricole et Artisanale des Femmes de Apollona, Rhodes	GRE / 13
Mediterranean Agronomic Institute of Chania (MIALCH) / CIHEAM	GRE / 14
Messinia Prefectural Authority	GRE / 15
University of Peloponnese	GRE / 16
Festival Aspects of Messinia	GRE / 17
Professor Andrea Kametti – University of Bologna	GRE / 18
Hellenic Health Foundation	GRE / 19

Pour la communauté de Cilento (Italie) :

Provincia di Salerno	CIL / 01
Museo Vivente della Dieta Mediterranea	CIL / 02
Fonderie Culturali	CIL / 03
Parco Nazionale del Cilento e Vallo di Diano	CIL / 04
Associazione per la Dieta Mediterranea – Alimentazione e stile di vita	CIL / 05
La Nuova Scuola Medica Salernitana	CIL / 06
Centro per la promozione culturale del Cilento	CIL / 07
Pro Loco Felitto	CIL / 08
Pro Loco Teggiano	CIL / 09
Museo delle Erbe Teggiano	CIL / 10
Museo delle Arti e Tradizioni del Vallo di Diano	CIL / 11
Fondazione Alario per Elea –Velia	CIL / 12
Associazione Culturale « Colori Mediterranei »	CIL / 13

Liste d'autres parties concernées, sur le territoire de l'Italie

CIA / Confederazione Italiana Agricoltori	ITA / 01
COLDIRETTI	ITA / 02
SLOW FOOD Italia	ITA / 03
TERRA NOSTRA	ITA / 04
Accademia Italiana della Cucina	ITA / 05
Istituto Agronomico Mediterraneo di BARI IAM /CIHEAM	ITA / 06

Pour la communauté de Chefchaouen (Maroc) :

Association Talassemiane pour l'Environnement et le Développement / ATED-Chefchaouen / Association Terroir et Cultures

CHE / 01

La municipalité de Chefchaouen

CHE / 02

Délégation Provinciale de la Jeunesse et Sports de Chefchaouen.

CHE / 03

Délégation de l'éducation nationale

CHE / 04

Association de développement local

CHE / 05

Association des artisans de Chefchaouen

CHE / 06

Centre des Etudes Andalouses

CHE / 07

Association Assayeda Lhorra (femme libre)

CHE / 08

Fédération des coopératives et des associations féminines pour la production et la commercialisation de l'huile d'olive

CHE / 09

Association Zineb du développement et de la solidarité sociale

CHE / 10

Liste d'autres parties concernées, sur le territoire du MAROC

Association de développement de l'environnement des montagnes du nord

MAR / 01

Association de l'activité verte

MAR / 02

Association Abdelkader Sedraoui

MAR / 03

Association de la protection des consommateurs

MAR / 04

Centre de Formation en métiers de l'hôtellerie

MAR / 05

Restaurant El Reducto

MAR / 06

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Étant donné que la Diète Méditerranéenne est un élément du patrimoine culturel à caractère universel, dans les communautés où il est récréé et transmis, l'accès à ce patrimoine est totalement garanti de manière naturelle et permanente sans aucun type de limitation.

De même, la grande valeur symbolique que les populations des communautés identifiées,

autant que, au sens large, celles des quatre États parties confèrent à ce patrimoine, implique un respect naturel envers celui-ci. En même temps, l'hospitalité, une des valeurs majeures du style de vie Méditerranéen, encourage le contact et le dialogue entre les populations méditerranéennes et les visiteurs.

Les États parties qui présentent cette candidature s'engagent à préserver l'accès à ce patrimoine et à en garantir ses particularités culturelles.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Dans les quatre États parties et au sein des communautés identifiées, il existe une grande tradition de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. De nombreux inventaires reprennent dans ses sections de nombreux espaces, rituels, foires, fêtes, recettes, objets d'artisanat, expressions et traditions orales, croyances, etc. Bon nombre d'entre eux sont des parties essentielles de la Diète

Méditerranéenne.

Nous pouvons affirmer qu'une partie importante de cet ensemble patrimonial qu'est la Diète Méditerranéenne a été incluse, bien que dans le passé parfois de manière fragmentée et dispersée, dans un bon nombre d'inventaires et catalogues officiels, au niveau local, régional ou national, ce qui leur octroie différents degrés de protection spécifiques. L'un des objectifs dans un futur immédiat est de préparer un recensement exhaustif de ce patrimoine dans les quatre États parties et au sein des communautés identifiées, afin de pouvoir présenter un plan cohérent et intégré de protection administrative juridique et légale de la Diète Méditerranéenne.

Dans les quatre États parties la protection juridique du patrimoine culturel a une composante très marquée vis-à-vis des communautés concernées. Ce sont en elles, en effet, qui jouent un rôle décisif autant pour promouvoir la protection et mise en valeur de son patrimoine que pour participer dans l'élaboration des mesures de protection. Cela est encore beaucoup plus marqué dans le cas du patrimoine culturel immatériel, car les communautés sont unies à celui-ci à travers un sentiment bien plus fort et intime.

À la date du 25 août 2009, les processus d'inventaires suivants sont en phase de réalisation ou sont terminés:

ESPAGNE

- Création d'un Inventaire spécifique de la Diète Méditerranéenne. Les Archives de la Municipalité de Soria, avec cet Inventaire, renforce ses principes de sauvegarde, protection et conservation du cet élément du patrimoine culturel immatériel, qui comprend, différentes sections (traditions orales, pratiques sociales et rituels). 1er septembre 2009.
- Déclaration de la Diète Méditerranéenne en tant que Bien d'Intérêt culturel (BIC): niveau de protection maximale en Espagne. Communauté Autonome de la Région de Murcia (CARM). Loi 4/2007 du 16 mars 2007. Inscription au Registre / Inventaire des Biens d'Intérêt Culturel sous le numéro de code II-B-999-00002. Déclaration faite à partir de la demande de la société civile, avec la participation des communautés, associations et instituts dans le procès.

- Approbation lors de la Séance plénière du Sénat du rapport sur la Diffusion et la Défense de la Diète Méditerranéenne. Séance plénière du Sénat. Espagne. 21 novembre 2002.
- Motion approuvée à la Séance plénière du Sénat, lors de la session du 10 octobre 2000, en défense et pour la diffusion de la Diète Méditerranéenne. Espagne. 10 octobre 2000.
- Liste d'aliments, de foires, de fêtes et d'autres manifestations sociales et culturelles, équipements et objets ainsi que de plats traditionnels. Inventaire de l'Université des Îles Baléares / Gouvernement des Îles Baléares. Mars 2008.
- Catalogue général du Patrimoine Historique Andalou. Loi 14/2007 du 26 novembre 2007.
- Inventaire de Produits de la terre. Gouvernement Autonome de la CA Catalogne. Octobre 2003.
- Inventaire du Patrimoine culturel aragonais. Loi sur le Patrimoine culturel 3/1999 du 10 mars.
- Inventaire du Patrimoine ethnologique. CA Catalogne. Loi 2/1993 du 5 mars pour la Promotion et de Protection de la Culture populaire et traditionnelle et de l'Associacionisme culturel.
- En Espagne, le catalogage et l'inventaire du patrimoine lié à la Diète Méditerranéenne est un travail en cours au sein de plusieurs Communautés Autonomes.

GRÈCE

- Incorporation de la Diète Méditerranéenne à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel : La Direction du Patrimoine Culturel Moderne est en voie de préparation de l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel qui contiendra 5 grandes catégories de biens culturels immatériels, suivant la Convention de 2003. L'incorporation de la Diète Méditerranéenne est incorporée à cet Inventaire.
 - Loi 3028 / 2002, pour la Protection des Antiquités et le Patrimoine Culturel. Dans l'article n 5, on mentionne que les biens culturels immatériels devraient être protégés et documentés, le Ministère de la Culture est responsable de cette importante tâche.
- Est en préparation un décret-loi qui définisse les mesures de protection du patrimoine culturel immatériel.
- Conseil Suprême Scientifique à la Santé, Adoption et assurance des Recommandations Diététiques pour les adultes en Grèce, Ministère grec de la Santé et du Bien-être, 1999.
 - En Grèce, le catalogage et l'inventaire du patrimoine associé à la Diète Méditerranéenne sont un travail en cours au sein du Ministère de la Culture.

ITALIE

- Création de l'Inventaire spécifique de la Diète Méditerranéenne pour la Communauté du Cilento au Musée des Herbes de Teggiano (SA) – Musée des Arts et des Traditions Populaires du Vallo di Diano. Ci-joint la lettre du Musée prouvant l'Inventaire spécifique.
- Décret de l'Institut Central pour le Catalogage et la Documentation (ICCD), du Ministère des Biens et des Activités Culturelles 1/10/2008 en instituant l'Inventaire dédié à la Diète Méditerranéenne, formalisé sur la base d'une fiche d'inventaire pour le Patrimoine Immatériel dédié à l'élément.
- En Italie, le décret ministériel n° 8 des Ministères de l'Agriculture, l'Alimentation et les Politiques Forestières et des Activités et des Biens Culturels, pour la reconnaissance des produits alimentaires traditionnels italiens, dont la liste se trouve dans le D.M. 18/07/2000 et les ajouts successifs, comme expression du Patrimoine culturel italien. Gouvernement d'Italie. 9 avril 2008.
- Catalogue et Inventaire des Standards du Patrimoine culturel Immatériel (BDI form), 2 vol., 2002 et 2006, Catalogue et Inventaire des Standards du Patrimoine culturel matériel BDM form), 1 vol., 2000, Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, Ministère des Biens et des Activités culturelles.
- Inventaire des Musées ethno-anthropologiques italiens (2006 - 2007), Direction générale des biens architecturaux, historiques, artistiques et ethno-anthropologiques, Ministère des Biens et des Activités culturelles.
- En Italie, le catalogage et l'inventaire du patrimoine associé à la Diète Méditerranéenne est un

travail en cours au sein du Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles.

MAROC

- Inclusion d'une composante spécifique de la Diète Méditerranéenne à l'inventaire général du Musée Ethnographique de la Qasba, Chefchaouen. L'inventaire permettra de conserver les manifestations culturelles immatérielles de la Diète Méditerranéenne. 20 novembre 2009.
- Au Maroc, le catalogage et l'inventaire du patrimoine lié à la Diète Méditerranéenne est un travail en cours au sein du Ministère de la Culture dans le cadre de l'Inventaire du Patrimoine Immatériel.
- Divers arrêtés portant sur l'homologation des règlements techniques relatifs à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification de divers produits substantiels de la Diète Méditerranéenne.
- Révision en cours de la loi 22-80 (1980) et des amendements à la loi 19-05 (2006), dictée pour intégration du patrimoine culturel immatériel et inscription/inventaire automatique de la Diète Méditerranéenne dans le cadre de l'Inventaire National (compromis 13/01/09).

NIVEAU TRANSNATIONAL

Inclusion de la Diète Méditerranéenne dans l'Inventaire Transnational Méditerranéen, conçu fondamentalement pour inventorier le patrimoine culturel immatériel méditerranéen dans le cadre du Project Medins - Identity is Future: Mediterranean Intangible Space (PIC Interreg IIIB Medocc) de la Commission Européenne.

En Juin 2008 ont été présentés en Italie les résultats du Project communautaire Medins – Medocc auquel a participé, en qualité de chef de file pour l'Italie, le Centre Régional pour le Catalogue et la Documentation (CRICD) de l'Administration des Biens Culturels. Ce projet a réuni un nombreux et important partenariat parmi lesquels les quatre États qui présentent la candidature de la Diète Méditerranéenne - Italie, Espagne, Grèce et Maroc - avec l'objectif commun d'augmenter les connaissances des patrimoines culturels immatériels des régions euro-méditerranéennes, parmi lesquels la Diète Méditerranéenne, afin d'assurer une tutelle adéquate et une valorisation permanente. Il a été mis en évidence que la Méditerranée doit être considérée non seulement comme une zone géographique, mais aussi culturelle, caractérisée par des éléments communs, mais surtout par des diversités qui en déterminent la richesse, surtout pour ce qui concerne le régime alimentaire et les pratiques sociales associées. Les activités du projet Medins ont été adressées à la création de modèles et instruments opératifs pour développer la connaissance réciproque des diverses cultures méditerranéennes et des processus pour valoriser les territoires. L'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Maroc ont adopté une fiche unique d'inventaire qui constitue la base pour l'Inventaire Transnational Méditerranéen qui sera terminé à la fin du 2010, dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel commun des quatre communautés emblématiques, en particulier les éléments communs de la Diète Méditerranéenne.

DOCUMENTATION

a. Documentation obligatoire et facultative

Photos :

10 photos numérotées (cadre national) de 1 à 10 (F1/F10), avec titre, en format A4, papier photographique et résolution 300 dpi.

10 photos numérotées (cadre quatre communautés) de 1c à 10c (F1c/F10c), avec titre, en format A4, papier photographique et résolution 300 dpi.

Vidéos :

Audiovisuel illustratif de la Diète Méditerranéenne avec des images des quatre communautés emblématiques identifiées.

Documents supplémentaires :

Photos : 30 photos numérotées de 11 à 40 (F11/F40), avec titre, en format A4, papier photographique et résolution 300 dpi. Vidéos : Audiovisuel illustratif de la Diète Méditerranéenne avec des images des quatre États parties et bande sonore originale. Livres : Cresta, M. AND Teti, V.: 1998 «The Road of Food Habits in the Mediterranean Area». Rivista di Antropologia. Supplemento al volume 76, Istituto Italiano di Antropologia, Rome. Contreras, J., Riera, A. AND Medina, X.: 2005 Sabores del Mediterráneo. Aportaciones para promover un patrimonio alimentario común. IEMed, Barcelona. GONZÁLEZ TURMO, I. AND MATAIX VERDÚ, J.: 2008 Alimentación y Dieta Mediterráneas. Patrimonio Cultural Inmaterial de la Humanidad. Consejería de Agricultura, Junta de Andalucía, Seville.
b. Cession de droits avec une liste des éléments
Cession de droits obligatoire fournie.
c. Liste de références documentaires
• ABU-SHAMS, L.: 2004 "Marruecos: haram y halal. Una sociedad, una forma de vivir", en Millan, A. (dir.) Arbitrario cultural. Racionalidad e irracionalidad del comportamiento comensal. Homenaje a Igor de Garine: 349-360. La Val de Onsera, Huesca. • Alimentos Sagrados, Pan, vino y aceite en el Mediterráneo Antiguo. 2001. Museu d'Historia de la Ciutat, Barcelona • AUBAILE-SALLENAVE, F.: 1996 "La Méditerranée, une cuisine, des cuisines", en Information sur les Sciences Sociales, 35. • BALTA, P.: 2004 Boire et manger en Méditerranée. Actes Sud. Arles • BIVONA, R: 2005 'La mensa in scena magrebina, ovvero il cibo come pre-testo narrativo', Napoli, Arte Tipografica Editrice, Lo specchio del Mediterraneo, 2005, 288 p. • BRAUDEL, F.: 1985 La Méditerranéenne: L'Espace et l'Histoire/ La Méditerranéenne: les Hommes et l'Héritage. Flammarion. Paris • BUCKLAND G, BACH A, SERRA-MAJEM L.: 2008 "Obesity and the Mediterranean diet: A systematic review of observational and intervention studies". Obes Rev. 2008 Jun 10. DOI: 10.1111/j.1467-789X.2008.00503X • CASTELLS GÓMEZ, J., ALVAREZ JARAIZ, M. (dir.): 2006 Aprende a cocinar en familia, 50 recetas de la Dieta Mediterránea. Fundación Dieta Mediterránea & Argis Congress SL, Barcelona / Madrid. Meilleur livre mondial de cuisine pour les enfants et la famille. Gourmand World Cookbook Awards 2007. • CONTRERAS, J. (Dir.): 2004 Mercados del Mediterráneo. IEMed, Barcelona. • CONTRERAS, J., RIERA, A. Y MEDINA, X. (dir.): 2005 Sabores del Mediterráneo. Aportaciones para promover un patrimonio alimentario común. IEMed, Barcelona. • CRESTA, M. AND TETI, V. (eds.): 1998 "The Road of Food Habits in the Mediterranean Area", in Rivista di Antropología. Supplemento al volume 76, Istituto Italiano di Antropologia, Rome. • ESTRUCH R, MARTÍNEZ-GONZÁLEZ MA, CORELLA D, SALAS-SALVADÓ J, RUIZ-GUTIÉRREZ V, COVAS MI, FIOL M, GÓMEZ-GRACIA E, LÓPEZ-SABATER MC, VINYOLES E, ARÓS F, CONDE M, LAHOZ C, LAPETRA J, SÁEZ G, ROS E: PREDIMED Study Investigators. Effects of a Mediterranean-style diet on cardiovascular risk factors: a randomized trial. Ann Intern Med. 2006;45:1-11.

- FLANDRIN, J.-L. ET MONTANARI, M.: 1996 Histoire de L'Alimentation. Fayard, Paris.
- FOURNIER, D. and D'ONOFRIO, S. (eds.): 1991. Le Ferment Divin, Maison des Sciences de l'Homme, Paris
- GARINE, I. DE: 1997 "Alimentación mediterránea et réalité", en González Turmo, I. y Romero de Solís, P. (eds.) Antropología de la Alimentación: nuevos ensayos sobre la Dieta Mediterránea", Universidad de Sevilla.
- GONZÁLEZ TURMO, I. EL OUARDANI, F. Y EL AALLALI, A.: 2007 Rojo y verde. Alimentación y cocinas en Marruecos. Trea, Gijón.
- GONZÁLEZ TURMO, I. Y MATAIX VERDÚ, J.: 2008 Alimentación y Dieta Mediterráneas. Patrimonio Cultural Inmaterial de la Humanidad. Consejería de Agricultura, Junta de Andalucía, Sevilla.
- HARRIS, MARVIN: 1987. The sacred cow and the abominable pig. Riddles of food and culture, A Touchstone Book.
- HERVIEU, B.: 2008 Terra med. El futuro del sector agroalimentario en el Mediterráneo. CIHEAM, Madrid.
- KANAFANI-ZAHAR, A., 1999 Le mouton et le mûrier. Rituel du sacrifice dans la montagne Libanaise. PUF, Paris.
- KEYS AB, KEYS, M: 1975 How to Eat Well and Stay Well the Mediterranean Way, Doubleday, Garden City, N. York.
- KEYS AB: 1980. Seven Countries: A multivariate analysis of death and coronary heart disease.: Harvard University Press, Cambridge.
- LA VECCHIA C, BOSETTI, C.:2006 Diet and cancer risk in Mediterranean countries: open issues. Public Health Nutr.;9(8A):1077-82.
- LUPTON, DEBORAH: 1994. 'Food, Memory and Meaning: The Symbolic and Social Nature of Food Events', The Sociological Review 42 (4): 665-685.
- MARÍN, M. y WAINES, D. (eds.): 1994. La alimentación en las culturas islámicas. Agencia Española de Cooperación Internacional (AECI), Madrid.
- MAZOYER MARCEL: 1997, Histoire des agricultures du monde, Seuil, Paris.
- MEDINA, F. X. (ed.): 1996 La alimentación mediterránea. Proa, Barcelona.
- PADILLA, M.(ed): 2000 Alimentation et nourritures autour de la Méditerranée. CIHEAM/Karthala, Paris.
- PSARAKI-MPELESIOTI NIKI: 1978, Παραδοσιακές καλλιέργειες (Traditional cultivations), Benaki Museum, Athens.)
- SERRA-MAJEM, L, ROMAN, B, ESTRUCH, R: 2006. "Scientific evidence of interventions using the Mediterranean diet: a systematic review". Nutr Rev.;64(2 Pt 2): S27-47.
- TETI, V. (coord.): 1996 Mangiare meridiano. Carical, Vibo Valentia.
- TRICHOPOULOU A, COSTACOU T, BAMIA C, TRICHOPOULOS D.:2003. Adherence to a Mediterranean diet and survival in a Greek population. N Engl J Med. Jun 26; 348(26):2599-608.
- TRICHOPOULOU A, LAGIOU P.: 1997. Healthy traditional Mediterranean diet –An expression of culture, history and lifestyle. Nutr Rev; 55:383-389.
- TRICHOPOULOU, A, VASILOPOULOU, E: 2000. "Mediterranean diet and longevity".Br J Nutr.;84 Suppl 2:S205-9.
- WILLETT, W.C: 2006 "The Mediterranean diet: science and practice". Public Health Nutr.;9(1A):105-10.
- WILLETT, WC, SACKS, F, TRICHOPOULOU, A, DRESCHER, G, FERRO-LUZZI, A, HELSING, E, TRICHOPOULOS, D. Mediterranean diet pyramid: a cultural model for healthy eating. Am J Clin Nutr. 1995;61(6 Suppl):1402S-1406S.
- Αμπελοοινική Ιστορία στο χώρο της Μακεδονίας και της Θράκης (Grape and wine history in Macedonia and Thrace): 1998, Proceedings of the 5th working three-day held in Naousa, 17-19.9.1993, Cultural and Technological Foundation of National Bank of Industrial Development,

Athens.

- Ελιά και Λάδι (Olive tree and olive oil): 1996, Proceedings of the 4th working three-day held in Kalamata, 7-9.5.1993, Cultural and Technological Foundation of National Bank of Industrial Development, Athens.

- “Ο Άρτος ημών” Από το σιτάρι στο ψωμί (“Our everyday bread”. From wheat to bread): 1994, Proceedings of the 3rd working three-day held in Pilion, 10-12.4.1992, Cultural and Technological Foundation of National Bank of Industrial Development, Athens.

COORDONNÉES

a. Personne à contacter pour la correspondance

Espagne :

Ángeles Albert
Directrice Générale des Beaux-Arts et des Biens Culturels
Ministère de la Culture
Plaza del Rey, 1
28004 Madrid
Tél.: 00 34 91 7017383
Fax: 00 34 968 277 762
Courrier électronique : angeles.albert@mcu.es
(Contact principal)

Grèce :

Maria Vlazaki – Andreadaki
Directrice Générale des Antiquités et du Patrimoine Culturel
Ministère de la Culture
20-22, Rue Mpoupoulinas
Athènes – 10186
Tél : +30-210-82.01.306
Fax : +30-210-82.01.305
Courrier électronique : gda@culture.gr

Italie :

Giuseppe Ambrosio
Chef de Cabinet
Ministère des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières
Via XX Settembre 20, 00187 Roma
Tél. 0646653112
Courrier électronique: g.ambrosio@politicheagricole.gov.it

Maroc :

Ahmed Gouitaa
Secrétaire Général
Ministère de la Culture
1, Rue Ghandi
Rabat
Tél. : +212 5209429
Fax : +212 5209418
Courrier électronique: s.gl@minculture.gov.ma

b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)

Espagne :

Archivo Municipal del Ayuntamiento de Soria

Plaza Mayor, 8
42002 Soria
Tél.: 00 34 975 223654
Fax: 00 34 975 234150
Courrier électronique : jamdemarco@yahoo.es
Archiviste Municipal / Chef des Archives : José Antonio Martín de Marco

Grèce :

Fondation Culturelle de la Banque du Pirée
Contact person : Mme Aspasia Louvi
Directrice générale, docteur-ès-Byzantinologie
6, Rue Agg. Gerontas
Athènes
Tél. : +30-210-32.18.105
Courrier électronique : piop@piraeusbank.gr

Italie :

INRAN
Istituto Nazionale di Ricerca per gli Alimenti e la Nutrizione
Via Ardeatina 546
00178 Roma
Tel.: +39 06 51494.1 - Fax: +39 06 51494550
IAMB
Institut Agronomique Méditerranéen de Bari
Via Ceglie, 9
70010 Valenzano (Bari)
Tel. : +39/080/4606204 - 4606281 – 4606111
Téléfax : +39/080/4606206
IAMBAR-I Secretariat: iamdir@iamb.it

Maroc :

Délégation Provinciale de la Culture
Siège administratif,
91000 Chefchaouen
Tel : 212661103978

c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Espagne:

Fundación Científica Caja Rural
Director General: Juan Manuel Ruiz Liso
C/ Diputación 1, Casa del Agricultor
42002 Soria
ruizliso@gmail.com
Federación Provincial de Asociaciones de Vecinos de Soria
Président: Amos Acero
C/ Zaragoza 2 Centro Cultural
42003 Soria
amosinito@hotmail.com
Federación de Amas de Casa de Soria
Presidente: Carmen Lopez Casariego
C/ Campo 5, 1º
42001 Soria
Fax: +34975226975
Asociacion de Jóvenes Agricultores de Soria (ASAJA-Soria)
Président: Carmelo Gómez Sanz
C/ San Juan de Rabanera 3, Bajo
42002 Soria

asaja@asajasoria.com

Grèce:

Fondation Culturelle de la Banque du Pirée
6 Ang. Geronta St., 105 58 Athens
Tél. : +30 210 321 8105
e-mail: piop@piraeusbank.gr
Fondation Ethnographique du Péloponnèse
Municipalité de Koroni
Maire: Thodoris Salantis
Koroni – 24004
Tél. : +30-2725 –0 – 22500
Fax : +30-2725 –0 – 22552
dkoroni@otenet.gr

Italie :

Museo Vivente della Dieta Medietrranea « Ancel Keys »
Palazzo Vinciprova – fraz. Pioppi, Pollica, Salerno
Tél.: +39 338 1418220
dietamediterranea@email.it
www.dietamediterranea.it
Parco Nazionale del Cilento e Vallo di Diano
Piazza S.Caterina – 84078
Vallo della Lucania (SA)
Tél.: +39 0974 719911
Fax : +39 0974 7199217
www.cilentoediano.it
Fonderie Culturali
Associazione culturale
Via Gramsci, 10 – 84081
Baronissi (SA)
Tél.: +39 347 7781485
Tél.: +39 348 7653626
Fax : +39 089 878684
info@fonderieculturali.org
www.fonderieculturali.org

Maroc :

Association Talassemtane pour l'Environnement et le Développement,
Vice-président : Abdelilah Tazi
Avenue Moulay Ali Ben Rachid
Boîte Postale : 101
91000 Chefchaouen
Musée ethnographique de Chefchaouen
Kasbah Outa Hammam,
91000 Chefchaouen
Tél. : (212) 599 98-67-61.

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Ángeles Albert

Titre : Directrice Générale des Beaux-Arts et des Biens Culturels, Ministère de la Culture, Espagne

Nom : Maria Vlazaki-Andreadaki

Titre : Directrice Générale des Antiquités et du Patrimoine Culturel, Ministère de la Culture, Grèce

Nom : Giuseppe Ambrosio

Titre : Chef de Cabinet, Ministère des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières, Italie

Nom : Ahmed Gouitaa

Titre : Secrétaire Général, Ministère de la Culture, Maroc

Date : 16 février 2010

Signature : <signé>